

---

Nom du questionnaire (ID): Consultation concernant la réforme des institutions (R21) (46287)

---

Question: Votre réponse

Date de soumission: 2014-02-14 08:33:50

Références

Nom de l'organisme: Parti socialiste du Valais romand

Date: 14.02.2014

I - Canton : Conseil d'Etat

1. Etes-vous favorable à l'augmentation du nombre des Conseillers d'Etat de 5 à 7 ?: Non [N]

2. Etes-vous favorable à ce que les membres du Conseil d'Etat soient élus selon le système majoritaire ?: Non [N]

3. Etes-vous favorable à ce que la Constitution mentionne qu'un Conseiller d'Etat au moins doit venir du Haut-Valais, du Valais central, respectivement du Bas-Valais ?: Non [N]

4. Etes-vous favorable à la suppression de la règle prévoyant qu'un district ne peut avoir qu'un seul Conseiller d'Etat ?: Oui [Y]

I - Canton : Grand Conseil

5. Etes-vous favorable à la réduction du nombre de députés ?: Oui [Y]

Combien de députés le Grand Conseil devrait-il compter ?: 100 députés [A1]

Autre:

6. Etes-vous favorable à la suppression des députés-suppléants ?: Non [N]

Etes-vous favorable à la réduction du nombre de députés-suppléants ?: Oui [Y]

Combien de suppléants le Grand Conseil devrait-il compter ?: Autre [-oth-]

Autre: 50

7. Etes-vous favorable à une différenciation de statut entre les députés et les députés-suppléants ?: Oui [Y]

8. Etes-vous favorable à redéfinir la circonscription électorale pour l'élection des membres du Grand Conseil ?: Oui [Y]

Quelle solution préconisez-vous ?: 3 circonscriptions électorales (Haut-Valais, Valais central, Bas-Valais) [A1]

Autre:

I - Canton : Structure intermédiaire et préfets

9. Etes-vous favorable à ce que la Constitution impose une structure intermédiaire entre le canton et les communes ?: Non [N]

10. Etes-vous favorable au maintien de la fonction de préfet ?: Non [N]

11. Avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler concernant les institutions cantonales (Conseil d'Etat, Grand Conseil, préfets, etc.) ?: En ce qui concerne la question 1, le PSVR privilégie le nombre de 5 Conseillers d'Etat, mais peut entrer en matière sur 7, cette question ne faisant pas l'unanimité dans ses rangs

Le PSVR soutient la mise en place d'un système proportionnelle pour l'élection au Conseil d'Etat.

En ce concerne la question 7, le PSVR est d'avis de permettre aux députés-suppléants d'être nommés uniquement dans les commissions spéciales au sens de l'art. 47 du Règlement du Grand Conseil

En ce qui concerne la question 9, le PSVR considère que les collaborations intercommunales prévues dans la LCo notamment sont suffisantes, d'autant plus que pour chaque sujet, des "cercles" différents de communes sont concernés. Il ne se justifie pas d'ajouter une "couche supplémentaire".

II - Communes : Conseil municipal

12. Etes-vous favorable à ce que le conseil municipal compte entre 5 et 9 conseillers municipaux ? : Oui [Y]

II - Communes : Conseil général

13. Etes-vous favorable à l'obligation de principe faite aux communes les plus peuplées d'instituer un conseil général ? : Oui [Y]

L'obligation doit-elle concerner les communes :: de plus de 5'000 habitants [A2]

Autre:

II - Communes : Fusion des communes

14. Etes-vous favorable à une politique plus volontariste du canton en matière de fusion de communes ? : Oui [Y]

Quelle(s) mesure(s) préconisez-vous pour encourager ou accélérer les fusions de communes dans notre canton ? :

En particulier, êtes-vous favorable notamment aux mesures suivantes (il est possible de cocher plusieurs cases) ::

Augmenter les aides financières aux communes qui fusionnent.:

Etablir un projet cantonal de fusions de communes, doté d'une large enveloppe financière, d'un délai et d'un objectif chiffré ambitieux (p. ex. 60 communes en 2035).: Oui [Y]

Prévoir l'obligation pour une commune de fusionner si elle ne répond pas à certains critères objectifs (p. ex. moins de 500 habitants, situation financière mauvaise, difficulté à accomplir ses tâches légales, etc.): Oui [Y]

Prévoir l'obligation pour une commune de fusionner si elle ne peut pas fournir un standard minimum de prestations.: Oui [Y]

Autres mesures (à préciser):

15. Etes-vous favorable à l'institution d'une conférence des présidents de communes de la circonscription électorale envisagée ? : Non [N]

II - Communes : Droits politiques

16. Etes-vous favorable à l'institution d'un référendum facultatif contre les décisions de l'assemblée primaire ? : Oui [Y]

17. Etes-vous favorable à la généralisation du droit d'initiative communale ? : Oui [Y]

II - Communes : Bourgeoisies

18. Etes-vous favorable à l'obligation faite aux bourgeoisies d'élire leur propre conseil bourgeoisial ? : Non [N]

19. Etes-vous favorable à la possibilité donnée à la bourgeoisie de fusionner avec la commune municipale correspondante ? : Oui [Y]

20. Avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler concernant les institutions communales (fusion de communes, bourgeoisies, etc.) ? : Le PSVR est favorable à l'obligation de mettre en place un conseil général dans les grandes communes, et pas seulement à une obligation de principe.

Concernant la question 15, le PSVR ne voit pas l'intérêt d'une circonscription électorale, les questions devant être discutées entre présidents dans des cercles socio-économique. On ne voit pas quelles questions peuvent relever de la circonscription électorale.

Le PSVR souhaite la suppression des bourgeoisies. Partant, les réponses aux questions 18 à 20 ne sont à prendre en compte que si les bourgeoisies devaient malgré tout être maintenues.

III - Dispositions générales : Durée des mandats

21. Etes-vous favorable à l'augmentation de la durée des mandats des autorités cantonales et communales à 5 ans ? : Sans réponse []

III - Dispositions générales : Date des élections

22. Etes-vous favorable à ce que les élections cantonales se déroulent à l'automne ? : Oui [Y]

IV - Remarques et propositions

23. De manière générale, avez-vous d'autres remarques ou propositions à formuler concernant la réforme de nos institutions ? : Le PSVR laisse la question 21 ouverte, les avis n'étant pas unanimes. Néanmoins, il souligne l'importance prépondérante de la sanction populaire que représente une élection.

Le PSVR souhaite d'autre part faire les remarques générales suivantes :

- il convient d'examiner la possibilité de supprimer l'élection présidentielle et de laisser le conseil communal s'organiser à ce propos, en instaurant éventuellement une présidence tournante.
- il faut baisser à 10%, voire 5% des votants le nombre des signatures nécessaire pour faire aboutir une initiative, par analogie avec le nombre nécessaire aux niveaux fédéral et cantonal
- le PSVR est favorable à l'introduction de quota de genre (femmes-hommes) sur les listes des élections au Grand Conseil
- le PSVR demande l'interdiction absolue du double mandat pour les membres de l'exécutif cantonal
- le PSVR est favorable à l'introduction de la possibilité d'apparement des listes dans les élections communales et cantonales
- le PSVR considère que la question de la mise en place d'un Conseil de la Magistrature doit être intégrée dans la réforme R21
- le choix du nombre de circonscriptions électorales doit permettre de respecter le quorum légal (8% aujourd'hui), ce qui n'est pas le cas actuellement. Si, conformément à l'avis du PSVR, le nombre de circonscriptions électorale est fixé à 3, le quorum légal doit être abaissé à 5%.